

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123

du ministère de la Jeunesse et des Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

CHALLENGE DE TIR AU PA 9MM
« Réservistes opérationnels & Cadets »
DE LA LIGUE OUEST FCD

Dimanche 22 juin 2025
Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine)

Action en faveurs des blessés des Armées

Annexe 1 : « Le développement durable pendant une manifestation »

Annexe 2 : Programme de la compétition

Annexe 3 : Règlement

Annexe 4 : Plan de situation

Annexe 5 : Autorisation parentale

1. GÉNÉRALITÉS

La Ligue Ouest, avec le soutien du club sportif garnison Rennes organise le dimanche 22 juin 2025 un challenge de tir au PA 9mm ouvert aux réservistes opérationnels des armées (Air, Gendarmerie, Terre, Marine, DGA) et aux cadets de la défense et gendarmerie. Il est ouvert aux non licenciés FCD et non licenciés FFTIR. Il se déroule au stand de tir de la Maltière à Saint-Jacques-de-la-Lande (35136).

Cette action est organisée dans le cadre du soutien au commandement et vise à recueillir des fonds et des dons au profit des structures et organismes œuvrant au quotidien pour les blessés de nos armées.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

2.1. Club Organisateur : CS Garnison Rennes

2.2. Conseiller technique sportif «tir sportif » de la ligue
Pascal KERLAU - cts.tir.lo@gmail.com - 06 08 90 82 18

2.3. Règlement

L'épreuve est organisée conformément au règlement particulier du championnat de tir cité en référence, ainsi qu'aux règlements de la Fédération française de tir (FFTir).

L'épreuve consiste en un tir d'essai de 5 cartouches à bras franc et 10 cartouches de match sur cible précision, 5 cartouches d'essai et 10 cartouches de match à deux mains sur cible vitesse FFTIR. Pour la remise des récompenses, les personnels qui disposent d'une tenue de sport de l'unité ou service sont invités à la porter.

2.4. Contrôle des documents

Les participants doivent se munir d'une pièce d'identité pour le contrôle du fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes (FINADIA). Conformément au code de la sécurité intérieure et au règlement de la FFTIR, une personne non licenciée peut participer à un tir aux armes à feu dans un stand homologué par la FFTIR sous réserve de ce contrôle qui doit être négatif. A partir de ce moment, la personne invitée est couverte en assurance par ladite fédération. Les déclarations sont à charge de la section tir du CSGR.

2.5. Déroulement de l'épreuve

Il est précisé en annexe 2.

2.6. Résultats

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont envoyés aux commandants de formation et/ou leur secrétariat.

2.7. Récompense

Deux classements individuels et par équipes seront établis. Une équipe est composée de deux réservistes ou cadets issus de la même formation.

La coupe de la Ligue Ouest est attribuée la formation ayant engagé le plus grand nombre de participants.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Transport

Le transport est à la charge des clubs participants

3.2. Lieu de la compétition

Stand de tir militaire de la Maltière, Butte des fusillés à Saint-Jacques-de-la-Lande (35136). Voir plan en annexe).

3.3. Restauration

Une restauration rapide à la charge des participants est mise en place.

La demande de point feu est établie auprès du Comili du quartier Stephant.

3.4. Santé

En cas d'incident ou d'accident, comme lors des compétitions de la FFTir, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU) via les numéros d'appels 15/18/112.

La permanence du quartier Lyautey sera informée.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

4.1. Licences et documents

Les personnels titulaires d'une licence FFTIR seront dispensés du passage au FINIADA sous réserve qu'il la présente via leur smartphone par une connexion instantanée. Il ne sera pas admis la présentation d'un format papier ou photo.

4.2. Engagements

Les engagements se font exclusivement auprès du secrétariat de la Ligue Ouest par mail ou appel téléphonique pour le lundi 16 juin 2025 mars 2025, terme de rigueur.

À partir du lundi 9 juin, les places disponibles seront aussi proposées aux militaires en situation d'activité.

Si le plan de tir le permet, un même personnel pourra tirer deux fois.

4.3. Droits de participation

Le montant du droit de participation est fixé à 10€ par tir.

Les droits de participation seront intégralement reversés à des structures ou organismes œuvrant au quotidien pour les blessés de nos armées.

4.4. Financement

Le CS GARNISON RENNES fournira cibles et munitions 9mm. La facture sera adressée à la Ligue Ouest à l'issue de la manifestation.

4.5. Assurance

Une déclaration de tir d'initiation aux armes à feu sera effectuée par la section tir du CSGR en amont de la manifestation. Le récépissé de la déclaration sera fourni à la Ligue Ouest par le CSGR.

4.6. Droit à l'image

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de tir et sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voir annexe 1.

Angélique GAUTIER
Présidente de la ligue Ouest de la FCD

Destinataires (par courriel) :

- Présidente de la Ligue Ouest ;
- Comité directeur de la LO ;
- Trésorier général de la Ligue ;
- Présidents des clubs LO/FCD ;
- Conseiller Technique Sportif « tir sportif » de la Ligue Ouest

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !

ANNEXE 2

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE TIR AU PA 9mm

CHALLENGE PA 9MM Réservistes opérationnels et cadets

Le dimanche 22 juin 2025 à RENNES (35)

Attention, l'heure indiquée est le tir de la première balle d'essai. L'arrivée sur le site doit se faire 45mn avant le début du tir.

<u>Dimanche 22 juin 2025</u>	
Série 1 : 08h30	12 postes
Série 2 : 09h30	12 postes
Série 3 : 10h30	12 postes
Série 4 : 11h30	12 postes
Série 5 : 12h30	12 postes
Série 6 : 13h30	12 postes
Série 7 : 14h30	12 postes
Série 8 : 15h30	12 postes
Série 9 : 16h15	12 postes
<i>si besoin série supplémentaire</i>	

Réservations obligatoires via la Ligue Ouest (mail ou téléphone) :

02 23 35 20 30 - secretariat@ligueouest-fcd.fr

- ❖ Fin des épreuves à 17h00 au plus tard
- ❖ Palmarès et remise des récompenses à 17h30
- ❖ Vin d'honneur à 18h00

ANNEXE 3

DISCIPLINES ET CLASSEMENTS

CHALLENGE DE TIR AU PA 9MM

« Réservistes opérationnels & Cadets »

1. PARTICIPATION AUX ÉPREUVES

1.1. Conditions d'accès

Seuls les personnels en situation de réserve opérationnelle en 2025 et les cadets de la défense ou gendarmerie peuvent participer sous réserves du contrôle Finiada le jour même sur présentation d'une pièce d'identité. L'âge minimum est de 16 ans.

L'accès sur le site est réglementé. Les visiteurs n'ont pas accès à l'intérieur du stand de tir. Seule la partie accueil, inscription, partenaires et la partie extérieure du point restauration leur est autorisée.

Le stationnement est strictement réglementé. Seules les bénévoles de la section tir ont accès au plus près du stand. Les marquages et interdictions doivent être strictement respectés.

1.2. Catégories

Un seul classement open par discipline.

Le meilleur jeune et la meilleure féminine du challenge sont récompensés sauf s'ils figurent déjà dans les cinq premiers.

Les participants ne sont pas tenus d'être titulaires d'une licence FCD ou FFTIR.

1.3. Discipline

Les armes sont tirées au sort dans l'ordre d'arrivée sur le pas de tir.

Les participants doivent arriver 45mn avant le début de la série et être présent dans le stand de tir 15mn avant le début de la première série d'essai.

L'épreuve se tire en deux parties : une en précision à une seule main (15 cartouches dont 5 d'essais) en 5mn et 15 cartouches en vitesse dont 5 d'essai en 20 secondes) à deux mains.

2. CLASSEMENT CLUBS

L'unité ou formation ayant engagé le plus de participants reçoit la coupe de la LIGUE OUEST 2025.

3. ÉQUIPES

Une équipe est composée de deux tireurs de la même unité ou formation.

4. ARBITRAGE DES ÉPREUVES

L'arbitrage est assuré par des bénévoles du club dont les qualités de rigueur et de connaissance du tir sont confirmées.

Un directeur de pas de tir, secondé par 6 bénévoles ayant en charge deux tireurs au pas de tir.

Deux directeurs de pas de tir adjoint pour le relevé des tirs, changement de cibles et tenue des feuilles de match.

Trois munitionnaires et gestionnaires du prêt des armes.

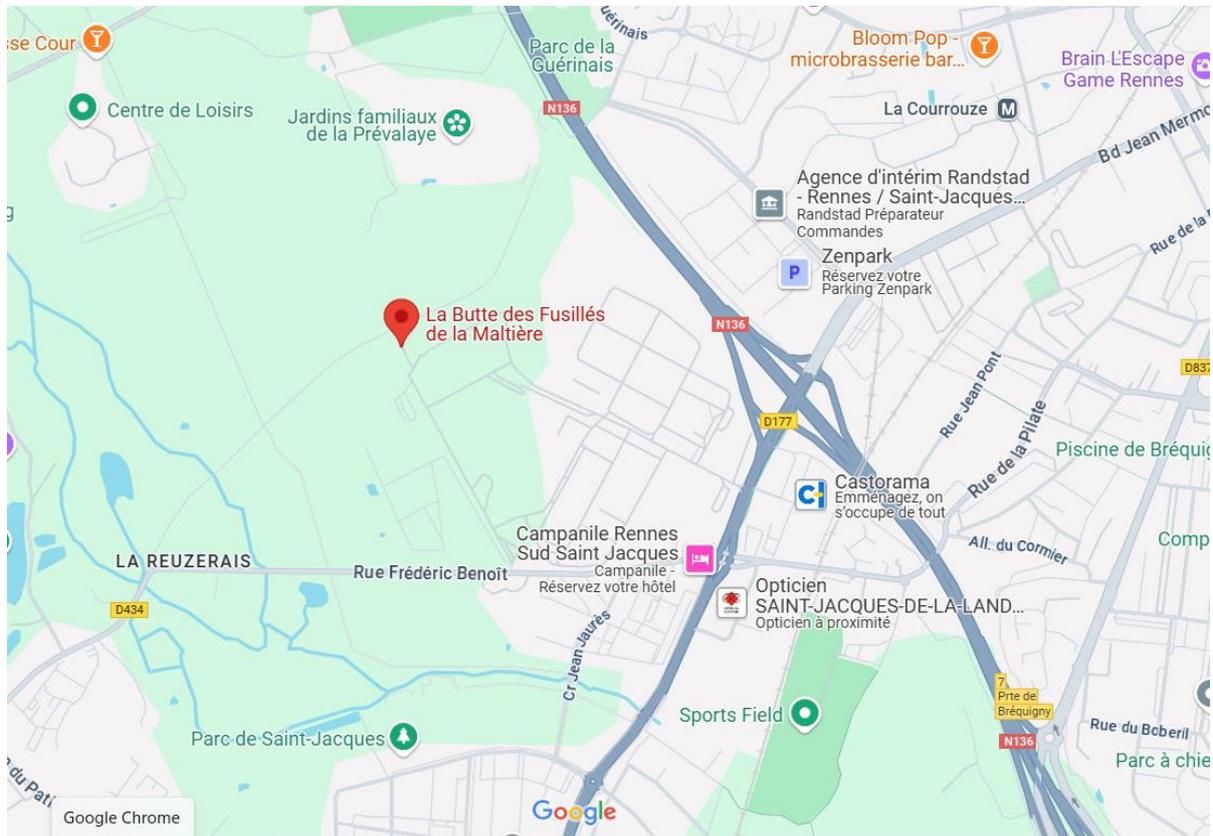
5. INFORMATIONS PRATIQUES

Des informations peuvent être obtenues en contactant directement le CTS LIGUE OUEST et responsable de la section tir du CSGR : Pascal KERLAU 06 08 90 82 18.

ANNEXE 4

PLAN DE SITUATION

Stand de tir de la Maltière
Butte des fusillés
35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (*quartier Stephant*)



ANNEXE 5
FORMULAIRE D'AUTORISATION PARENTALE

TIR SPORTIF
CHALLENGE PA 9mm
Cadets de la Défense & Gendarmerie

Dimanche 22 juin 2025

Nom de l'unité :

Mineur

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Coordonnées de la personne à joindre en cas de problème :

NOM : Prénom :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. professionnel :

POUR LES MINEURS

Je soussigné, Mme, M. (Nom et Prénom) :

Tuteur légal AUTORISE mon enfant :

Né (e) le : à :

A participer à la compétition de tir qui se déroulera à : stand de tir militaire La Maltière Saint-Jacques-de-la-Lande le dimanche 22 juin 2025.

J'autorise par la présente, le responsable de la délégation, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant. Dans tous les cas, le responsable de la délégation prendra contact avec la personne citée ci-dessus.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant) :

Mutuelle :

Signature du tuteur légal
(Précédée de la mention "lu et approuvé manuscrite").